

Normes rédactionnelles « Enjeux Pédagogiques »

Table des matières

Normes rédactionnelles « Enjeux Pédagogiques »	1
Table des matières	1
1. Généralités	2
1.1. Mise en forme des manuscrits	2
1.2. Articles de la rubrique « Dossier thématique »	3
1.3. Articles de la rubrique « Espace pratique »	3
2. Images	3
3. Envoi des articles	3
4. Relecture	3

Enjeux pédagogiques est une revue professionnelle éditée par la Haute école pédagogique des Cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel. Elle s'adresse à la communauté éducative dans son ensemble et propose à chaque numéro un dossier thématique en lien avec les besoins des acteurs de l'éducation et l'actualité. La revue paraît deux fois par an.

Les anciens numéros d'Enjeux pédagogiques peuvent être téléchargés sur le site de l'institution www.hep-bejune.ch.

1. Généralités

1.1. Mise en forme des manuscrits

Texte	Les textes sont rédigés en Times 12 avec simple interligne pour l'ensemble du manuscrit.
Niveaux de titres et mise en évidence	Les textes doivent comporter au maximum trois niveaux de titres. Toutes les mises en évidence doivent figurer en caractères italiques (et non pas en gras ou souligné).
Tableaux et graphiques	Les tableaux et les graphiques figurent dans un fichier à part. Ils sont numérotés et leur emplacement dans le texte est indiqué précisément.
Images	Les images sont enregistrées dans un fichier séparé. La résolution minimale est de 300 dpi. Les captures d'écran ou les images prises sur Internet ne répondent pas aux normes de qualité exigées. Les images sont libres de copyright.
Références	Les figures, les tableaux et les références doivent être conformes aux normes édictées par le <i>Publication manual of the American Psychological Association</i> (7 ^e édition).
Utilisation de sigles	Tous les sigles, même les plus usuels, doivent apparaître en toutes lettres et rendus explicites lors de la première utilisation.
Langage égalitaire	Le langage égalitaire est respecté dans l'entier du document. Le guide du langage égalitaire de la HEP-BEJUNE peut être utilisé à cet usage.
Présentation de l'auteur	Les prénom et nom de l'auteur suivent immédiatement le titre du texte (avec mention de son rattachement institutionnel).
Titres	Le titre du texte doit être clair et concis (20 mots maximum). Le texte de l'article est divisé en plusieurs parties, chacune identifiée par un titre. Des sous-titres et intertitres sont autorisés. Afin d'assurer une structure claire, les niveaux de sous-titres sont limités à trois en utilisant la logique de numérotation suivante : 1 ; 1.1 ; 1.1.1 ; 2 ; 2.1 ; 2.1.2 etc.
Italiques	Les locutions étrangères (latin, anglais ou autres) sont dactylographiées en italique
Citations	Les citations de moins de 40 mots sont incluses dans le texte. Celles de plus de 40 mots sont dactylographiées en retrait.

1.2. Articles de la rubrique « Dossier thématique »

- Article court : longueur maximale (figures, tableaux et références compris) de 5'000 à 6'000 signes (espaces et ponctuation compris).
- Article long : longueur maximale (figures, tableaux et références compris) de 10'000 à 12'000 caractères (espaces et ponctuation compris).
- Un résumé de 400 caractères au maximum (espaces et ponctuation compris) doit être fourni.

1.3. Articles de la rubrique « Espace pratique »

- Longueur maximale (figures, tableaux et références compris) de 2'200 à 5'000 signes (espaces et ponctuation compris).
- Un encart de trois points à développer présentant les intérêts du contenu de l'article pour la pratique

2. Images

- Les images doivent être de bonne qualité, format TIFF (JPEG accepté), 300 DPI, 14 x 21 cm minimum, le poids du document doit être supérieur à 3 MP (format TIFF).
- Les images doivent être légendées dans le texte et livrées dans un fichier à part.
- Les images doivent être créditées du nom de l'auteur/e (en cas d'absence d'indication, l'image ne sera pas publiée).

3. Envoi des articles

Par courriel à [publications\(at\)hep-bejune.ch](mailto:publications(at)hep-bejune.ch)

4. Relecture

Le responsable des publications donne un retour aux auteurs dans les meilleurs délais (généralement une dizaine de jours après réception de l'article). Les propositions de modifications portent sur l'impression générale concernant l'article, ainsi que sur d'éventuelles propositions de clarifications. Dans un deuxième temps, l'article est transmis à un relecteur qui procède aux corrections orthographiques et grammaticales.